

# Liste de matériel obligatoire

## Test d'entrée et formation du BPJEPS

### Activités Aquatiques et de la Natation

#### MATERIEL PERSONNEL :

Tenues sportives pour la pratique de la natation et son encadrement.

- Tenue de natation complète (maillot de bain lycra, bonnet de natation, lunettes de natation)
- Claquettes de piscine à usage exclusif, chaussons d'aquabike
- Short, t-shirt et sweat (neutres)
- Palmes, tuba frontal
- Ordinateur équipé de caméra et micro

Pour ceux qui doivent s'équiper et bénéficier de conseils, il sera possible de se rapprocher de nos partenaires afin de faire une commande groupée et bénéficier de tarifs préférentiels.

Un lot est remis à chaque stagiaire à l'entrée en formation composé d'un polo et d'un bonnet de bain.

- Le port du bonnet de bain est obligatoire pour toutes les séances de natation au sein de nos structures partenaires durant les temps de formation.
- Afin d'identifier et de différencier les stagiaires des autres professionnels de bassins, le port du polo remis par le CREPS est obligatoire durant les séquences d'encadrement en structures pendant les temps de formations, et durant les temps d'alternance.